

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20240212-14-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/02/2024

N° 14/24

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 5 février 2024
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 19 février 2024

Objet de la délibération :

ZAE La Louière : cession de la parcelle ZD0275 à la SCI GM GOBIN

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	62
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	5
· Dont représenté(e)s	12
· Excusé(e)s :	5
· Non excusé(e)s :	14
- Votants	79

Résultat du vote	
- Pour :	79
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 12 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

Le douze février,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité de Myon, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de février.

Présent(e)s	Mesdames et Messieurs les membres en exercice. Guillaume AYMONTIN à Alain MONNIER, Laurent BROCARD à Félix CHOPARD, Gérard COULET à Patrick SEBILE, Sarah FAIVRE à Marc JACQUOT, Yves GAMELON à Claude CURIE, Christophe JOUVIN à Franck COLLINET, Didier LAITHIER à Frédéric BONNEFOI, Jean-Michel LIEVREMONT à Bernard HUOT-MARCHAND, Angèle LIME à Maxime GROSHENRY, Gaëtan MILLE à Philippe MARECHAL, Yves MOUGIN à Alain OUDET, Mireille PICARD à Nathalie LAURENT
Procuration	Fabienne ARNOUX par Gérard VERMOT-DESROCHES, Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Joëlle MAURICE par Michèle BELIN, Florence PAUL par Claude MARECHAL
Suppléé(e)s	
Excusé(e)	Henri BARBET, Elisabeth JACQUES, Nathalie KOWAL-BONDY, Martine LANDRY, Pierre-André VOUILLOT
Absent(e)s	Joël BOLE, Christine BREUILLOT, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Florian GRILLON, Sébastien LAITHIER, Sylvie LHERITIER, Pierre MAIRE, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Jean-Louis POGLIANO, Patrick TELES, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Mme Sarah VIONNET a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu la demande d'acquisition foncière formulée par l'entreprise SCI GM GOBIN pour la parcelle ZD0275 sur la Zone d'Activité Economique intercommunale La Louière à l'Hôpital-du-Grosbois,

La parcelle déjà délimitée dans le cadre de l'aménagement global de la ZAE La Louière dispose d'une surface de 2 000 m²

Vu l'avis des domaines sur la valeur vénale du bien estimée à 21,50 € / m², soit 43 000 €,

Vu l'avis favorable de la commission n°2 « développement économique » pour la cession de la parcelle et pour l'aide à l'immobilier d'entreprise

Le porteur souhaite acquérir la parcelle pour y construire un bâtiment à vocation économique destiné à la vente de matériel pour les exploitations agricoles.

Invité à se prononcer, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

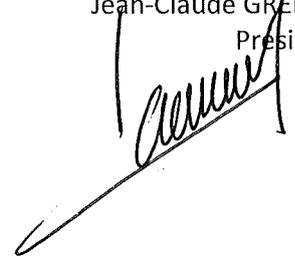
- De céder la parcelle n°ZD0275 d'environ 2 000 m² située dans la ZAE intercommunale de la Louière à l'entreprise SCI GM.GOBIN au prix de 21,5 euros HT le m² soit 43 000 € HT, les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acquéreur.
- D'autoriser le Président à signer les documents relatifs à la vente de ladite parcelle une fois le permis de construire validé reçu.

Fait et délibéré en séance, le 12.02.2024

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Claude Grenier', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.